



Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 053-215300633-20260227-D20260208-DE



Délibération n° 2026-02-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du conseil municipal de la commune de Châtelain

SÉANCE DU 27 février 2026
Convocation du 23 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Quorum de l'assemblée : 6
Nombre de conseillers présents : 8
Absents ayant donnés pouvoir : 0
Absents : 2
Nombre de Votants : 8

Étaient présents : Rachel FRANÇAIS, Gabriel MOUSSAY, Mélanie ROUSSELET, Julien CUMINET, Hugues GENDREAU, Stéphanie BRICAUD, Amélie LEMOTHEUX De CHITRAY, Éléonore de TARLÉ.

Absents ou représentés : Patrick FOUGÈRE, Cécilia GERMAIN.

Secrétaire de séance : Amélie LEMOTHEUX de CHITRAY

Objet : Travaux de voirie 2026 – Demande de subvention « Contrat de territoire » - Département

Rapporteur : Rachel FRANÇAIS, Maire

EXPOSÉ : Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que dans le cadre d'une nouvelle politique de contractualisation avec les communes de la Mayenne pour 2023-2028, le Département octroie pour la commune de Châtelain une dotation totale de 15 330€ portée à 18 396€ si un projet orienté bas carbone est présenté.

Madame le Maire propose d'affecter la moitié de cette dotation aux travaux de voirie 2026

Montant du projet : 21 062.00€

Le plan de financement du projet s'articule comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux de voirie « Voirie 2026 »	21 062.00€	FCATR Volet 2 « Voirie »	6 308€
		Contrat de territoire	7 665€
		Autofinancement	7 089€
Total HT	21 062.00€	Total HT	21 062.00€
TVA 20%	4 212.40€	TVA 20%	4 212.40€
Total TTC	25 274.40€	Total TTC	25 274.40€

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **d'approuver** le règlement du dispositif « Contrat de Territoire 2023-2028 » ;

- **de l'autoriser** à solliciter, auprès du Département l'attribution d'une subvention d'un montant de 7665€ au titre du dispositif « Contrat de territoire ».

- **de lui donner** tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 8 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

Extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Amélie LEMOTHEUX de CHITRAY, 1^{ère} Adjointe au maire

Le président de séance

Rachel FRANÇAIS, Maire de Châtelain



Transmis au représentant de l'État le **05 MAR. 2026**
Publié sur le site internet le **05 MAR. 2026**

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 053-215300633-20260227-D20260208-DE

S²LO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.